

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL



ville de villeurbanne

REFERENCES	OR / CL	
DATE DE LA REUNION	Jeudi 17 mars 2022	
	PRESENTS	EXCUSES
	Membres <ul style="list-style-type: none">• Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne• Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon• Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne (en visioconférence) Invités <ul style="list-style-type: none">• Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon• Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD• Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD• Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier• Alain Boissin, responsable technique• Mélanie Gaunelle, responsable vie scolaire• Sylvie Cointet, coordination territoriale• Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD	Membres <ul style="list-style-type: none">• Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne• Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon• Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne• Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon• Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon Invités <ul style="list-style-type: none">• HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon• Bernard SEVAUX, directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne• Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne• Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne• Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne• Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics
	La séance débute à 12h40	
	Lieu : en PRESENTIEL – Salle Shankar – ENM, Villeurbanne	

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : quatre membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **sept membres représentés**.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	X(VISIOCONFERENCE)		
DALBY Hugo	X		
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline		X	Pouvoir accordé n'ayant pas pu être attribué
LOIRE Aurélie	X		
PRADELLE Laure-Emmanuelle		X	Monsieur Constant
REVEYRAND Anne		X	Pouvoir accordé n'ayant pas pu être attribué
SUBAI Corinne		X	Monsieur Dalby
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Madame Loire
TOTAL : 9 membres représentés	4	5	3

Points divers :

- Validation du compte rendu du comité syndical du 11 février 2022
Validé à l'unanimité
- Point d'information sur le premier Conseil d'établissement

M Frioux rappelle la création du Conseil d'établissement auquel siégeront le Président, le Vice-Président du Syndicat Mixte de Gestion, ainsi que deux membres désignés de chacune des collectivités membres (un titulaire et un suppléant).

Madame Pradelle et Monsieur Constant représenteront la Ville de Villeurbanne au conseil d'établissement de l'ENM.

Pour la Métropole de Lyon : un mail sera envoyé aux quatre membres afin de savoir qui serait volontaire et disponible pour siéger à cette instance.

- Information du Président sur la signature de convention de partenariat depuis le dernier comité syndical :
 - Convention de partenariat entre l'ENM et l'EPHAD Accueil des Buers

M. Frioux présente la convention relative à l'organisation de concerts d'élèves de l'ENM au profit des résidents et de leurs familles

Projet de Délibération n°2209 : Compte administratif et compte de gestion 2021

Mme Lavie propose aux membres d'approuver le compte de gestion 2021 ainsi que le compte administratif 2021 du Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique.

M Frioux en tant qu'ordonnateur ne prend pas part au vote.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2210 : Affectation du résultat 2021

Mme Lavie explique la nécessité d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2021 sur le budget primitif 2022 : le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'élève à 283 770,26 €, et le résultat excédentaire de la section d'investissement à 59 181.51 €

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2211 : Budget Primitif 2022

Mme Lavie propose aux membres d'approuver le budget primitif présenté et synthétisé en annexe.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2212 : Autorisation de recours au recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Mme Lavie demande aux membres d'approuver l'autorisation de recours au recrutement d'agents non titulaires pour l'année 2022 afin de remédier à la surcharge possible de travail engendrée par les activités de la saison de diffusion, les variations de l'activité administrative, les fluctuations des besoins pédagogiques du SMG de l'ENM.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2213 : Modification du tableau des emplois

Mme Lavie explique la nécessaire mise à jour du tableau des emplois suite aux transformations de postes votées par le comité syndical depuis janvier 2021.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2214 : Convention de partenariat entre l'ENM et la Compagnie de danse « Des Prairies »

M Giraud : explique qu'il s'agit d'un projet chorégraphique autour d'un site faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine. Ce projet prend la forme d'un parcours élaboré avec les élèves-ingénieurs de l'INSA, des habitants et des partenaires (architectes, bailleurs sociaux, associations...), impliqués dans la conception de ce nouveau quartier. Un projet qui porte le label de Capitale Française de la Culture 2022.

La Compagnie a invité les élèves de l'ENM à participer au projet « Sœurs ».

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2215 : Convention entre le Comité Social du Personnel de Villeurbanne et l'ENM pour 2022

Mme Lavie présente la convention renouvelée sur les mêmes bases que 2021 pour 2022, avec la participation financière de l'ENMDAD au CSV par le biais d'une subvention de 27 500 €, conformément aux dispositions de l'article 2.

→ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2216 : Convention d'accès et d'utilisation du Restaurant municipal par le personnel de l'ENM pour 2022

Mme Lavie présente le renouvellement de la convention établie entre la Ville de Villeurbanne et l'ENMDAD pour l'année 2022 permettant aux agents de l'ENM de déjeuner au Restotem. Le projet règlemente les accès et contributions financières, sur les mêmes principes que les précédentes conventions.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Projet de Délibération n°2217 : Convention d'occupation précaire entre l'ENM et l'Association « Chef Menteur »
M Giraud explique l'objet de la convention, il s'agit d'une adaptation du projet musical « 100 guitares sur un bateau ivre » qui concernera 40 guitaristes : 20 jeunes guitaristes de la métropole de Lyon dont 17 sont élèves à l'ENM et 20 jeunes guitaristes de Berlin. Le projet sera présenté à Villeurbanne dans le cadre de la « faites de la musique » puis à Berlin.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.*

Date du prochain CS : mardi 3 mai à 18h30